DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/037 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX OPERATIONS ESPACE DE VIE SOCIALE (E.V.S)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-037-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Les actions menées sur le dispositif « Espace de vie sociale » connait un franc succès.

De ce fait, les associations de Salazie, Zel Papangue, A.J.B.P, l'A.D.Q.S et CASE de Grand-Ilet ont travaillé en concertation avec les services de la CAF afin d'obtenir un soutien financier de leur part et permettre ainsi le déploiement de cette opération sur tout le territoire communal.

Les agréments et les aides de la CAF sont subordonnées à l'engagement des associations de respecter les conditions fixées dans la convention d'objectifs et de financement pour une période de trois ans.

La collectivité souhaite également cofinancer ce dispositif compte tenu qu'il favorise le développement du lien social avec une implication forte des familles dans la mise en œuvre des animations.

Les associations Zel Papangue, A.J.B.P, A.D.Q.S et CASE de Grand Ilet seront soutenues à hauteur de 5 000.00 € chacune au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution de 5 000.00 € aux associations suivantes : « Zel Papangue » - « A.J.B.P » - « A.D.Q.S » - « CASE de Grand-Ilet », en vue de reconduire les actions EVS dans leur quartier respectif au titre de 2025.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-037-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025